

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Création d'une fresque en façade des anciens ateliers municipaux / Caroline Rieux E.I / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM-NH)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2024,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de réaliser une fresque sur le mur des anciens ateliers de la ville,

CONSIDÉRANT qu'une demande de devis a été envoyée à 7 artistes ; qu'après sélection par un jury composé d'élus, 4 artistes ont été invités à présenter une maquette,

CONSIDÉRANT que l'analyse de ces maquettes a été réalisée par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise Caroline Rieux concernant la réalisation d'une fresque sur le mur des anciens ateliers pour un montant total de 13 140€ HT,

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise Caroline RIEUX pour un montant total de 13 140€ HT, concernant la réalisation d'une fresque sur le mur des anciens ateliers de la ville,
- ✚ **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 octobre 2024.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 octobre 2024, et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 10 octobre 2024.

